



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUJANY

Arrêté temporaire n° 2020-58-R
Empiètement sur voirie et réglementation de la circulation
Hôtel l'Étendard - lieu-dit « Grand Vaujany » -
du 03 août au 30 novembre 2020

Monsieur Yves GENEVOIS, Maire de la commune de VAUJANY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L. 3221-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28, R. 413-1, R. 417-9, R. 417-10 et R. 417-11,

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2^{ème} partie, signalisation de danger, livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire,

Vu la demande de la société RAMPA REALISATIONS en date du 28 Juillet 2020 ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers sur une partie de la chaussée et de réglementer le stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE N°1

Dans le cadre du chantier de rénovation de l'hôtel l'Étendard, la société RAMPA REALISATIONS est autorisée à empiéter sur le domaine public communal, à titre précaire et révocable, du 03 août au 30 novembre 2020 inclus, le long dudit hôtel.

Le stationnement sera interdit le long de l'hôtel l'Étendard du 03 août au 30 novembre 2020 inclus.

La société RAMPA REALISATIONS devra également laisser une largeur de route suffisante au passage des véhicules de secours et de lutte contre les incendies, soit 3 mètres minimum.

ARTICLE N°2

La société RAMPA REALISATIONS devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des usagers et des riverains.

ARTICLE N°3

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de chantier seront assurés par la société RAMPA REALISATIONS sous le contrôle des services communaux, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°4

Du 1^{er} septembre au 30 novembre 2020, l'emprise du chantier pourra être étendu de 3 mètres, mais seulement en cas de besoin. Le double sens de circulation sur la route du Rochas devra cependant être maintenu.

ARTICLE N°5

Du 1^{er} septembre au 30 novembre 2020, un bungalow pourra être installé sur les deux places de parking coté Saphir. Il devra impérativement être désinstallé avant l'ouverture hivernale de la station.

ARTICLE N°6

La présente autorisation ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée et pourra être retirée à tout moment.

ARTICLE N°7

Monsieur le Maire et la société RAMPA REALISATIONS sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation :

- *Gendarmerie de Bourg d'Oisans*
- *Société RAMPA REALISATIONS*
- *Agent de surveillance de la voie publique*
- *SDIS 38*
- *Services Techniques*
- *Riverains.*

À Vaujany, le 12 août 2020

Le Maire



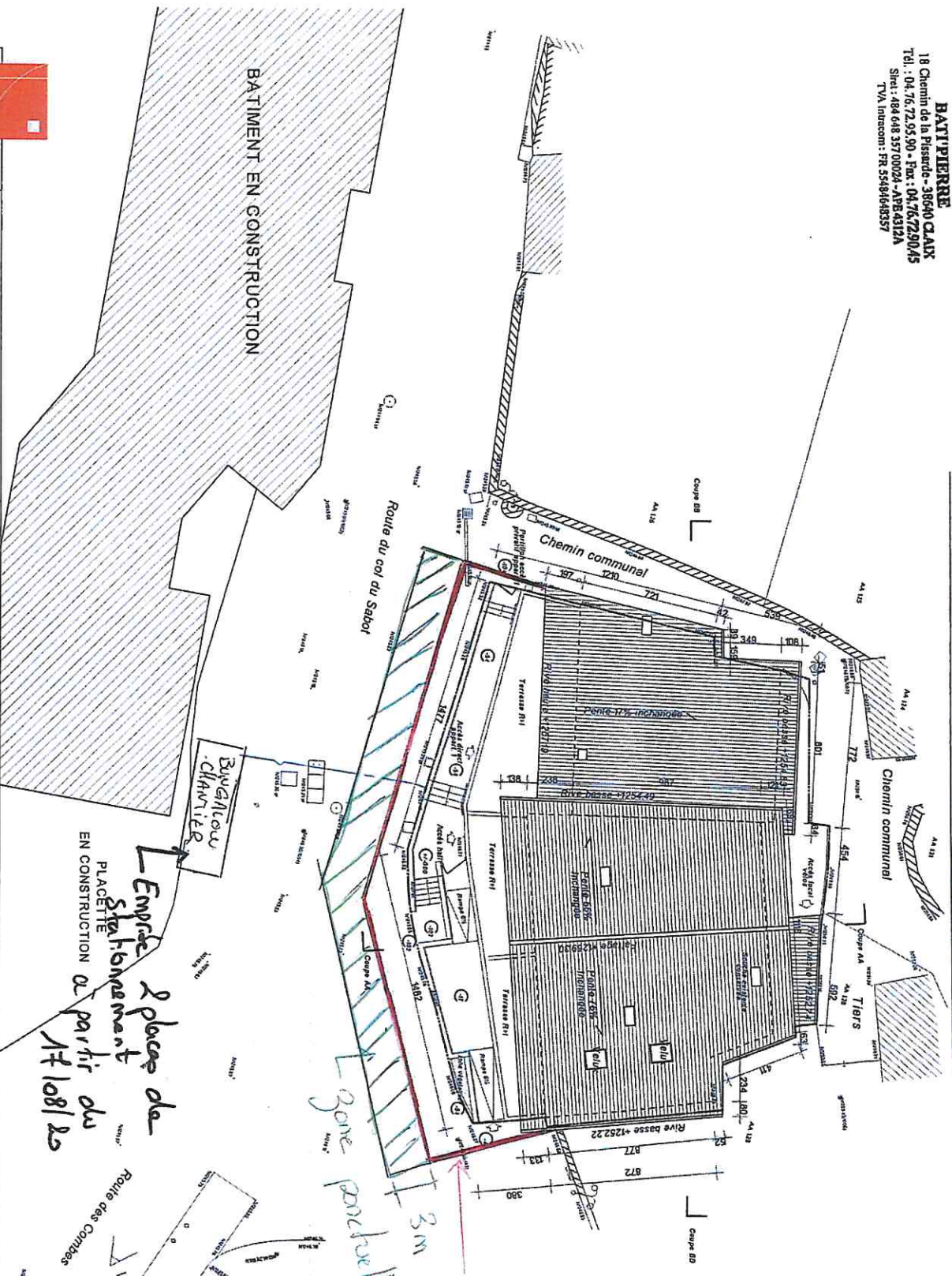
Yves GENEVOIS



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

BATIPIERRE
 18 Chemin de la Pissade - 38660 CLAIR
 Tél. : 04.76.72.95.90 - Fax : 04.76.72.90.45
 Site : 484 648 357 00024 - APE 4312A
 TVA Intracom : FR 5548448357

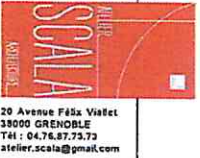
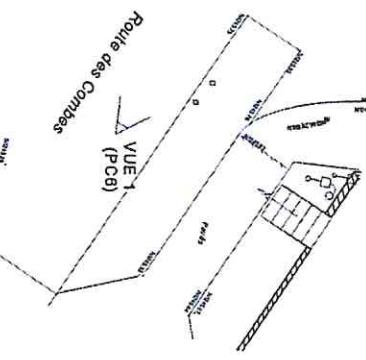
PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER



Empreinte
 2 places de
 stationnement
 à partir du
 17/108/25

gare parcellaire libre
 3m
 Clôtures de chantier
 présents par site

Barrière hydraulique.
 Zone d'urgence particulière
 pour approvisionnement
 - Brachement aerien.



20 Avenue Félix Viallet
 38000 GRENOBLE
 Tél : 04.76.87.73.73
 atelier.scale@gmail.com

OPERATION
 Projet de réhabilitation
 "Résidence l'ETENDARD"

Departement de l'Isère
 Commune de Vaujany
 Adresse du terrain:
 Route du Col du Sabot
 3814 Vaujany

Maitre d'ouvrage :
RAMPA REALISATIONS
 Parc Industriel
 Rhône-Vallée Nord
 07250 LE POULZIN
 Tél: 04 75 05 88 00

PROJET
 Plan de masse
 des toitures

DOSSIER DE
 CONSULTATION
 DES ENTREPRISES
ind00

Date 16/04/2020
 Echelle 1/200